

Le règlement

Sur l'ensemble de ses six éditions de l'année 2012, **Naturisme Magazine** propose pour l'ensemble de ses supports (papier et internet) un concours photo au thème unique, « Vos Cartes Postales naturistes » destiné à présenter des clichés représentatifs de moments forts ou symboliques de la vie naturiste, en centre, en club, lors d'activités urbaines...ou simplement dans la nature.

1. Ce concours est ouvert à tout photographe, amateur ou professionnel.
2. Sont acceptés tous documents, couleur ou monochromes, tirages papier ou fichiers numériques.
3. Tout candidat peut participer sans limite de clichés. Les documents fournis doivent impérativement être l'oeuvre du candidat participant.
4. Pour être accepté, tout document photographique fourni doit être accompagné d'une autorisation de publication, signée par le photographe et par toute personne représentée (celle des 2 parents pour les enfants mineurs).
5. L'auteur devra indiquer pour tout cliché le lieu et la date de prise de vue.
6. Les documents retenus peuvent être indifféremment publiés dans toute édition 2012, sans tenir compte de la date d'envoi ou de réception.
7. Ce concours est divisé en deux parties distinctes:
 - a. Concours pour publication dans la revue bimestrielle **Naturisme Magazine**;
 - b. Concours pour publication sur le site www.naturismemagazine.com et sa newsletter mensuelle.Toutefois, si autorisations signées, une même photographie peut être proposée pour les deux concours.
8. Tout document sélectionné et publié par **Naturisme magazine** en 2012, dans le magazine (toutes rubriques) ou sur ses sites internet, quel que soit son format de publication, sera récompensé par un abonnement gratuit d'un an à **Naturisme magazine**, et retenu pour le concours général 2012.
9. En novembre 2012, à l'issue des 6 parutions 2012, le jury sélectionnera parmi l'ensemble des clichés publiés (revue et internet) les 3 meilleurs auteurs de l'année, pour l'obtention d'un prix supérieur, offert par nos partenaires (2 pour la revue, 1 pour internet).
10. Ce concours est permanent pour l'année 2012. Toutefois, pour être publié dans le n°21 (décembre) et participer ainsi au Concours Général 2012, les documents doivent être parvenus avant le 20 Novembre 2012.
11. **Naturisme Magazine** se réserve le droit de ne primer aucun cliché si la qualité des documents fournis est insuffisante, et de modifier à tout moment le règlement de ce concours, si les nécessités l'exigent.

Le règlement complet de ce concours et le modèle d'autorisation de publication (ci-dessous), sont disponibles sur demande par courrier ou mail (natumag@orange.fr) ou en téléchargement sur le site internet de la

Autorisation de publication—Concours photo 2012 Naturisme Magazine

(fournir scan ou pdf, si par mail)

Je soussigné:

NOM: _____ PRENOM: _____
ADRESSE: _____
CODE POSTAL: _____ COMMUNE: _____
TEL: _____ E-MAIL: _____

Autorise Naturisme Magazine dans le cadre de son concours « **Vos cartes postales naturistes** »
Si personne mineure, autorisation et signature des deux parents exigée.

- à publier la/les photo(s) jointe(s)
dans son magazine bimestriel (toutes rubriques)

Fait à: _____ Le: _____
Le photographe _____ Le(s) modèle(s) _____

- à publier la/les photo(s) jointe(s)
sur son site internet et sa newsletter mensuelle

Fait à: _____ Le: _____
Le photographe _____ Le(s) modèles _____